

Bulletin technique

Légumes bio

Occitanie Ouest

Avril 2024

Zones de production concernées: Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn, Tarn et Garonne.



METEO

Le mois de mars a été caractérisé par :
(données pour la station Toulouse-Blagnac)

- De la douceur (+1,3 °C au-dessus des normales) avec 11,6 °C de moyenne
- Une pluviométrie au-dessus des normales (cumulé janv-mars station Toulouse Blagnac = 142,5 mm soit +6% par rapport aux normales)
- Un ensoleillement déficitaire de 13 %

Pour les prochains jours, la tendance est à un temps plus humide que la normale et des températures proches des normales.

Température du sol

Température du sol (région toulousaine): sous abri, oscillations entre 12 et 18,5 °C à 15 cm de profondeur sur les 10 derniers jours, en plein champ entre 8,5 et 14 °C la semaine passée.

Sous abris dans le 65 cela oscille entre 11 et 16 °C et en plein champ entre 10 et 13 °C.

CONSEILS DE SAISON

Limaces

Toujours une forte pression liée aux conditions météo humides et douces, avec des dégâts parfois conséquents.

Ne pas négliger l'entretien des bords de parcelles et des tunnels qui permet de limiter le problème des limaces.

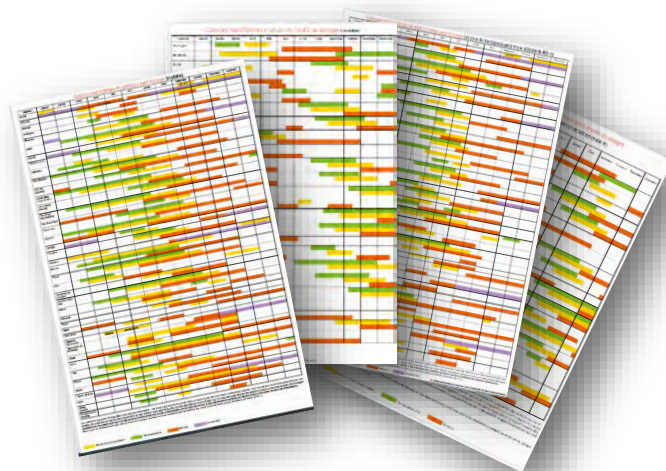
Pucerons :

Globalement, on observe de plus en plus de populations de pucerons (aillés et aptères) sous abris comme en plein champ sur de nombreuses cultures. Observez s'il y a présence ou pas de l'insecte ; quelle forme, s'il s'agit de foyers... Installez dès à présent quelques panneaux jaunes englués à hauteur de végétation afin d'observer si présence d'individus ailés.

CALENDRIERS CULTURAUX (AVRIL-MAI)

Retrouvez les calendriers en cliquant sur les liens ci-dessous

- [Plein air sans forçage-plaine](#)
- [Sous abri froids ou antigel plaine](#)
- [Plein champ sans forçage-montagne](#)
- [Sous abri froids ou antigel-montagne](#)



FORMATIONS

Les calendriers de formation 2024-2025 des Chambres d'agriculture sont en cours d'élaboration



Quels sont vos besoins en formation ? Faites-nous parvenir vos demandes : [ici](#)

ACTU

MOBILAB TOUR



En mai et juin 2024, le Mobilab AgroTIC se déplace dans toute l'Occitanie pour son *Mobilab Tour* afin présenter l'intérêt des outils numériques aux agriculteurs, en s'appuyant sur les Chambres d'Agriculture et les *OpenLabs** d'[Occitanum](#).

Au programme : animations et auto-construction d'objets connectés comme les sondes capacitives, et réalisation de vidéos-tutoriels librement accessibles.

Le Mobilab se déplacera pour sa première édition au Sud et au Nord de Toulouse (13 et 14/05 – Maraichage), à Montauban (15/05 - Arboriculture) et à Auch (12/06 – Grandes Cultures).

Renseignements : Anne Le Gallic, animatrice de l'OL maraichage 31, 06 32 38 87 12



Présentation du Mobilab en vidéo [ici](#) - Communiqué de presse [ici](#) et retour sur son inauguration [ici](#).

**OpenLabs* : réseaux d'acteurs du territoire organisés par filière (maraichage, arboriculture, viticulture...) et lieux d'expérimentation, de démonstration, d'évaluation des technologies numériques dans le but de réaliser des projets innovants en partant des besoins des utilisateurs. Présentation en détail [ici](#)

Webinaire sur les outils de travail en planches permanentes – L'Atelier Paysan

Pour les personnes qui n'auraient pu assister, vous pouvez visionner (et diffuser) le replay sur la chaîne YouTube de l'atelier paysan : [ici](#)

GRAB – Bulletin technique mars- avril 2024

Ce bulletin Réfbio PACA maraichage présente l'agenda du GRAB des prochaines semaines, avec notamment les visites de 2 serres bioclimatiques (8 et 19 avril) et la découverte de la ferme agro-écologique de la région des Pyrénées les 8 avril et 13 mai.

Il comporte 2 dossiers techniques en pastèque et courge Butternut ainsi que 2 fiches de protection phytosanitaires en melon et courgette

- [Bulletin Mars – Avril 2024](#)

Retrouvez tous les événements à venir du GRAB [ici](#)

Retour sur la journée technique UNISSON – Filière Légumes : 2 exemples

- Projet SOPAM ([Elaborer des solutions de paillages biodégradables en cultures maraichères - SOPAM - CTIFL](#)) : tests de paillages biodégradables (dont un en papier), valorisation des résultats en 2025 ;
- Un rappel des travaux sur les filets anti-insectes au sein du groupe DEPHY légumes 31 : [Focus sur les filets anti-insectes en cultures légumières | Ecophytopic](#)

REGLEMENTATION & AIDES

Aides Filière Bio

Le guichet de dépôt des demandes d'aides dans le cadre du plan de soutien à l'agriculture biologique a ouvert le 25 mars.

Date limite de dépôt le 19 avril à 14h.

Rapprochez-vous de votre conseiller en agriculture biologique ou conseiller d'entreprise.



Ci-dessous le lien pour accéder à la page de FranceAgriMer et faire la demande :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/BIO-2-2024>

Période de déclaration des aides PAC

(ouverte jusqu'au 15 mai).

--> aide au maraichage pour les exploitations à partir de 0.5ha de cultures éligibles et pour des exploitations de 3ha de SAU maximum. Montant unitaire unique de **1588€/ha (avec transparence GAEC)**.

Aide assurance récolte

Remplace les calamités à partir de cette année --> désignation interlocuteur agréé possible jusqu'au 19 avril

La désignation de votre interlocuteur agréé est désormais indispensable pour bénéficier de l'ISN en cas d'aléa climatique d'ampleur exceptionnelle* sur vos cultures non assurées en 2024.

Plus d'infos : [ici](#), plateforme de déclaration : [ici](#)

Aide France Agrimer pour les PPAM actuellement ouverte :

⚠ Ces 3 dispositifs seront clôturés dès le 30 avril 2024.

Voici les liens : [production](#), [transformation](#), [distillateurs](#)

CartoBio

A compter du 01/01/2024 les agriculteurs engagés en AB ont une exigence déclarative de leur parcellaire sur Cartobio :

<https://cartobio.agencebio.org/pro>

Pour vous connecter sur Cartobio, vous avez besoin de votre identifiant et mot de passe de la notification auprès de l'Agence Bio.

NB : Une case à cocher sera présente à la fin de la déclaration téléPAC 2024 pour transmettre automatiquement son parcellaire à CartoBio dans le cadre de sa certification.

Plus d'informations [ici](#).



CONSEILS PAR CULTURE

Ail

Retrouvez le BSV Ail n°5 du 28 mars 2024 [ici](#), sortie du n°6 le 11 avril.

Rouille

La rouille a fait son apparition sur l'ensemble des bassins de production.



Photo CA31

La fréquence et l'intensité restent faibles mais les conditions climatiques passées et à venir (douceur et humidité) pourraient favoriser son développement.

Elle démarre par foyers. Surveiller l'apparition des premières taches.

En raison de l'absence de traitements suffisamment efficaces en AB, il sera nécessaire de respecter une bonne rotation (privilégier les rotations longues), de contrôler la présence d'allium sauvages qui sont souvent porteurs d'inoculum, d'éviter des densités élevées et les excès de fumure ainsi que de limiter la présence d'adventices. En cas de stress, des apports en oligo-éléments en période de bulbaison peuvent améliorer la santé générale de la plante.

COURGETTE

Des signalements de pucerons.

[Retrouvez ici](#) la fiche de protection de la courgette éditée par le GRAB.

CONCOMBRE

La plantation du concombre sous abris froids ne doit pas être réalisée trop précocement sous peine de favoriser une reprise difficile. On attend le 15 avril voire le 1er mai en situation topographique défavorable (fonds de vallon, ombre matinale tardive).

Il est important de rappeler que :

- la culture de concombre ne supporte pas les écarts importants de température entre le jour et la nuit,
- la plantation doit être réalisée dans un sol suffisamment réchauffé ($T^{\circ}\text{sol} > 18^{\circ}\text{C}$),
- les plants ne doivent pas être trop enterrés (mottes enterrées au 2/3, maximum au niveau du haut de la motte). Il ne faut en aucun cas enterrer le collet : risque de retard de croissance, de maladie cryptogamique (pythium).
- la vitesse de reprise et de développement de départ conditionne fortement la production de la culture. Plus les conditions de reprise seront difficiles au départ, plus le rendement sera impacté négativement.

Savoir attendre une semaine ou quinze jours de plus peut être ici un gage de réussite... ce qui n'est pas vrai pour toutes les cultures !

CAROTTE

Semis

Ne pas hésiter à reporter les semis si les conditions pédoclimatiques sont mauvaises. Un ou plusieurs faux semis ou de l'occultation pour gérer les adventices sont indispensables.

⚠ Les bâches pour l'occultation peuvent aussi être un refuge à limaces et mulots. A surveiller.

Préférez les semis en planches. Prévoir de couvrir les semis précoces avec un P17.

Le sol doit être maintenu toujours humide jusqu'à la levée.

Mouches

En principe le risque est moindre sur semis précoce. Pour les parcelles à risques, prévoir de les recouvrir d'un voile anti-insectes. A condition que des pupes de mouches ne soient pas déjà présentes dans le sol. Le voile type P17 comme alternative est aussi un moyen de se prémunir.

MELON

Les premières plantations ont eu lieu fin mars, en plein champ, sous abris temporaires (type chenilles). Les conditions de plantation et de reprise sont favorables au bon développement du système racinaire.

Il est important de

- Bien soigner la plantation et de bien faire le joint motte-sol à la plantation par une irrigation au niveau de la motte.
- De planter sur un sol correctement « humide ».
- De bien observer les plants à la plantation, il faut **qu'ils soient indemnes de tout bioagresseur** (pucerons par exemple qui auraient pu se développer dans la pépinière).

Tant que les cultures sont à l'abri, sous les protections temporaires, le risque de bio agresseurs du feuillage est modéré voire faible.

L'aération des abris temporaires s'effectuent en fonction de la météo et du stade des plantes. L'objectif de l'aération est d'écrêter les hautes températures afin de limiter les emballements des plantes. Au plus tard, à la floraison femelle, les aérations doivent être correctes afin de favoriser la circulation des pollinisateurs.

OIGNON BOTTE FRAIS

Les premiers oignons (mis en place à l'automne) vont arriver au stade récolte. Quelques tâches de Mildiou signalées.

Pour l'instant les cultures de printemps sont saines : pas de mildiou ni de botrytis. Les premières larves de mouches ont été observées en Haute-Garonne.

Des piqures nutritionnelles de mouche mineuse des alliums ont été observées sur oignon, oignon de Trébons (et sur ail). Des thrips signalés sous abri.

Privilégiez les binages. Evitez de le faire en conditions de sol trop humides ainsi que lorsque la végétation est trop développée.

FEVES

- Des pucerons noirs signalés.
- Des morsures en encoches observées en périphérie des feuilles. On peut y trouver des petits coléoptères responsables de ces morsures. S'ils ont une petite trompe ce sont des charançons et sans trompe ce sont des sitones.



Photo CA65 – morsures sur fèves

POMMES DE TERRE

Irrigation

Au stade début tubérisation les besoins en eau sont plus importants (100 % de l'ETP) mais vérifiez **l'humidité dans la butte avant d'intervenir car une forte humidité sensibilisera encore plus la plante au mildiou**. Arrosez le matin.

AVANT plantation plein champ, les préconisations du précédent bulletin restent valables.

TOMATES

Les préconisations du précédent bulletin restent valables.

Aérer vos tunnels afin de diminuer les risques botrytis et mildiou. Ne pas hésiter à fermer les portes coté vent dominant si ce dernier est trop conséquent.

Mode de conduite

Tailler régulièrement les gourmands car les **grosses plaies de taille sont des portes d'entrée de champignon (botrytis notamment)**. Il sera préférable de le faire en conditions sèches.

Pollinisation

Afin de favoriser la pollinisation dès la floraison du **premier bouquet il peut être judicieux d'introduire une ruche de bourdons**.

RAVAGEURS

Les pucerons sont largement signalés sur l'ensemble des départements, en plein champ et sous abris.

Retrouvez en annexe de ce bulletin une fiche sur les pucerons.

--- prochainement une fiche sur les punaises ---

PLANTES DE SERVICE

Attrait des auxiliaires

Afin de favoriser l'installation et le développement des auxiliaires, des bandes fleuries peuvent être mises en place.

La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire présente des résultats d'essai [dans cette courte vidéo](#) (1min30) : projet REGULEG en partenariat avec le CTIFL et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, Groupe DEPHY Ferme Vendée.

Concurrence avec les adventices et attrait des pollinisateurs et auxiliaires

Retrouvez [ici](#) des fiches synthétiques sur le choix des espèces florales à implanter.

LA QUESTION DU MOIS

La question du mois ?

Quelle question, thématique souhaiteriez-vous que nous abordions le mois prochain ?

Faites-nous part de votre demande [ici](#)

NB : votre nom ne sera pas cité, merci de préciser votre email lorsque vous posez une question, nous avons parfois besoin de vous faire préciser votre demande.

Plusieurs questions ont été reçues, elles seront traitées au fur et à mesure.

A QUELLE EPOQUE DOIT-ON POSITIONNER LES FILETS CONTRE L'ATTAQUE DE LA MOUCHE SUR NAVET- RADIS ET SUR CELERI BRANCHE - BIOLOGIE DES PARASITES ?

Culture	Ravageur	Période de vol	Pose du filet	Liens
Oignon et Poireau	Mouche mineuse	2 générations par an : - avril à début juin - été/automne	Au plus tard dès l'apparition des toutes premières piqûres nutritionnelles qui précèdent la ponte	BSV HS Oignon BSV HS Poireau
Oignon	Mouche de l'oignon	Plusieurs vols de printemps (de mars à juin)	Dès la plantation (de préférence sur paillage pour la gestion des adventices).	BSV HS Oignon
Céleri	Mouche du céleri	2 générations par an : - mai - fin d'été	Avant le début du vol. En pratique : en août, avant le vol d'automne, généralement le plus préjudiciable	BSV HS Céleri
Carotte	Mouche de la carotte	2 vols : - fin mars à juin (peu impactant) - à l'automne	Avant le début du vol. En pratique, autour du 15-20 août. Pas nécessaire à moins de 3 semaines de la récolte.	BSV HS Carottes
Choux	Altises	Début été à fin automne	Dès la plantation (posé sur arceaux)	BSV HS choux
Choux Navet	Mouche du chou	3 ou 4 générations par an : de début avril à début octobre	Choux : quelques pertes au printemps uniquement (1er vol) Navet : dès le semis	BSV HS choux

CONTACTS

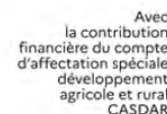
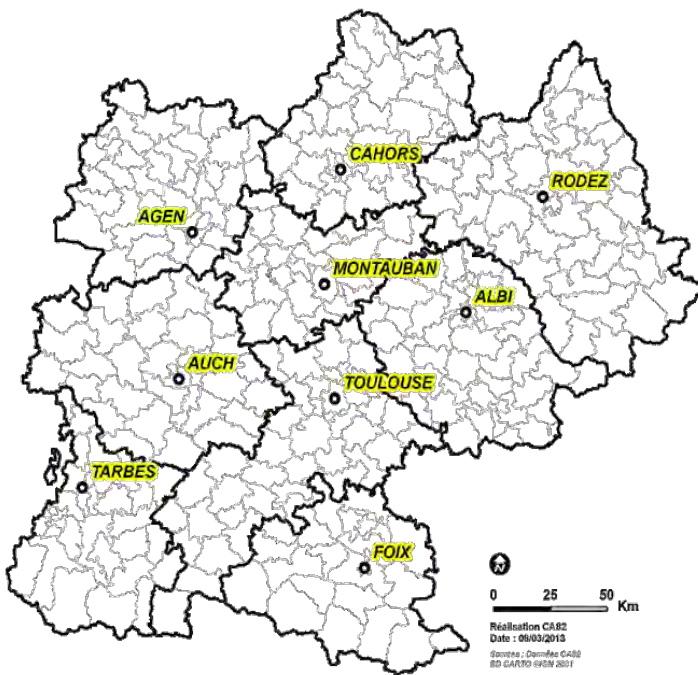
- 31 • Valérie Ginoux • 06 88 87 49 78
& Anne Le Gallic • 06 32 38 87 12
- 81 • Anaïs Huillet • 06 32 38 87 12
- 32/65 • Thierry Massias • 06 07 70 61 58
- 82 • Sylvie Bochu • 06 08 41 68 68

AUTRES INTERLOCUTEURS LEGUMES BIO OCCITANIE

- 09 • Stanislas Poudou • 06 33 03 09 36
- 11 • Emilie Delande • 06 88 95 44 97
- 30 • Philippe Caillol • 06 21 62 34 42
& Romain Del Negro • 06 78 13 66 76
- 34 • Hélène Teissedre-Lemoine • 06 18 36 83 20
- 46 • Georgia Saunders • 06 49 29 62 11
- 48 • Maxime Colomb • 06 49 69 85 68
- 66 • Gaël Lichou • 06 07 64 87 63

REGION OCCITANIE

- Marie Largeaud • 06 31 43 74 09



Action cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CasDAR)
L'Europe investit dans les zones rurales



Ce bulletin est réalisé sous la responsabilité du service maraîchage de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Il s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers maraîchage des Chambres d'agriculture de la Haute-Garonne (31), des Hautes-Pyrénées (65), du Tarn (81) et du Tarn-et-Garonne (82) ainsi que sur les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) Maraîchage Midi-Pyrénées.

Cliquer ici pour retrouver les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sur les sites internet de :

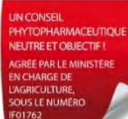


Directeur de la publication : Sébastien ALBOUY, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
Réalisation graphique : Chambre Régionale d'agriculture Occitanie - service communication, avec la contribution de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

« La Chambre d'agriculture de Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

« En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application des produits prescrits. Il lui appartient de mettre en œuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 4 mai 2017. »

OPE COS ENR 22 version du 01/01/15



Avec la participation financière de :

